Communiqué de presse

Communiqué de presse

Mardi 13 janvier 2009

Trop de poussières dans l'air de Rhône-Alpes…

Depuis le jeudi 8 janvier 2009, les concentrations en particules dans l'air (communément appelées poussières) sont en augmentation sur une grande partie de la France. La région Rhône-Alpes n'est pas épargnée avec de forts niveaux relevés dans les grandes agglomérations et les vallées alpines. Dimanche 11 et lundi 12 janvier sur l'agglomération lyonnaise, l'indice ATMO a atteint le niveau 10, sur une échelle qui évolue de 1 à 10.

Les Préfets ont activé des dispositifs d'information puis d'alerte afin de diffuser largement à la population les recommandations sanitaires adaptées et mis en place des mesures d'urgence afin de limiter l'aggravation de l'épisode de pollution dans les prochains jours.

La **situation atmosphérique actuelle reste préoccupante** car les concentrations restent très élevées et les prévisions météorologiques ne permettent pas d'envisager d'amélioration durable de la dispersion des polluants avant plusieurs jours (arrivée d'un temps perturbé). **Cet épisode s'annonce plus dur que ceux vécus dans les 10 dernières années.**

La réglementation européenne fixe, pour les particules, une valeur limite journalière à 50 microgrammes par mètre cube ($\mu g.m^{-3}$) qu'il ne faut pas dépasser plus de 35 jours par an. En Rhône-Alpes, elle a déjà été franchie 8 fois depuis le 1er janvier 2009 sur les stations de mesure exposée au trafic routier, malgré les mesures d'urgence mises en œuvre sur les véhicules. Pour les stations urbaines moins directement exposées, les dépassements touchent également 7 journées, et les émissions liées au chauffage restent très importantes en lien avec des températures très basses.

Actuellement, les émissions quotidiennes de particules en hiver sur notre région aboutissent systématiquement à des dépassements de seuils dès qu'un anticyclone fait stagner les masses d'air plus de 2 ou 3 jours. Les actions temporaires mises en place lors des épisodes pollués ne permettent pas, seules, de respecter la réglementation européenne : l'instauration de plans permanents de réduction des émissions de poussières s'avère désormais nécessaire pour maîtriser ces épisodes pollués et respecter les valeurs sanitaires recommandées, à l'image des plans mis en place sur les oxydes d'azote ou les composés organiques volatils.

De ce point de vue le « Plan National Particules » envisagé dans le cadre des discussions du Grenelle de l'Environnement et annoncé en juillet 2008 par le MEEDDAT, est fortement attendu.

Les Présidents des associations de surveillance de la qualité de l'air de Rhône-Alpes
Jackie CROUAIL, Président de SUP'AIR
Pascal GARRIDO, Président d'AMPASEL
Michel REPPELIN, Président de COPARLY
Michèle RIVASI, Présidente d'ATMO Drôme-Ardèche
Jean-Marc UHRY, Président d'ASCOPARG

CONTACT
Direction - Tél : 04 38 49 92 20
direction@atmo-rhonealpes.org

TELECHARGER LE DOSSIER DE PRESSE
Sur www.atmo-rhonealpes.org (Rubrique : Publications / Atmo Rhône-Alpes / Presse)
15 pages d'information sur les poussières rhônalpines

© Photographies : Région Rhône-Alpes / Studio Bergoënd ; Claude wolf Julien Tromeur / Fotolia.com